

Condition générales d'utilisation « Ma Carte fidélité » TOQUENELLE

Le Programme de fidélité TOQUENELLE est mis au point et géré par TOQUENELLE SASU, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 500 000 Euros, dont le siège social est situé 3 rue du Docteur Jean – 17100 SAINTES, immatriculée au RCS de Saintes sous le numéro 441 751 815. Les présentes conditions générales définissent les conditions de participation au Programme qui permet, en fonction des achats réalisés au sein des 9 cafétérias TOQUENELLE, de cumuler des points et des avantages. La carte « Ma Carte fidélité » TOQUENELLE peut également servir de moyen de paiement uniquement dans les cafétérias TOQUENELLE.

Toute personne physique majeure peut adhérer au programme en remplissant le formulaire d'adhésion disponible dans les établissements TOQUENELLE et en acceptant les présentes conditions générales d'utilisation. L'adhésion au Programme de fidélité TOQUENELLE ne peut être enregistrée et validée que si les renseignements communiqués par le Client sur le formulaire d'adhésion sont complets, lisibles et exploitables. Une fois l'inscription validée, le Client se verra attribuer la carte « Ma Carte Fidélité » TOQUENELLE.

ARTICLE 1 – ADHÉSION AU PROGRAMME

La carte de fidélité TOQUENELLE est délivrée gratuitement.

Elle peut être proposée par l'hôtesse de vente ou demandée par toute personne physique majeure, lors de tout achat réalisé dans l'une des cafétérias TOQUENELLE.

La société TOQUENELLE se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de délivrance de la carte de fidélité TOQUENELLE.

Pour adhérer au programme de fidélité TOQUENELLE, le Client doit compléter un formulaire d'adhésion où des renseignements obligatoires seront demandés pour valider son adhésion. Ces renseignements sont : Nom, Prénom, Adresse postale, numéro de téléphone portable, adresse de messagerie électronique, date de naissance, utilisation de la carte en prépaiement ou non. Une fois le formulaire complété, une carte « Ma Carte Fidélité » TOQUENELLE sera fournie sous huit jours maximum, lors d'un passage en caisse.

La carte de fidélité TOQUENELLE est strictement personnelle et individuelle et ne peut en aucun cas être cédée, prêtée ni vendue à quiconque ou utilisée à d'autres fins que celles définies par la société TOQUENELLE dans les présentes Conditions Générales.

ARTICLE 2 – PAIEMENT AVEC « MA CARTE FIDELITE » TOQUENELLE

La carte « Ma carte Fidélité » TOQUENELLE peut être utilisée comme moyen de paiement. Pour cela le compte doit être crédité par un moyen de paiement accepté par la cafétéria émettrice. « Ma carte Fidélité » est acceptée exclusivement pour le paiement des consommations dans les cafétérias TOQUENELLE.

L'utilisateur de la carte « Ma Carte Fidélité » et la cafétéria TOQUENELLE émettrice conviennent que l'utilisateur donne son consentement à l'opération de paiement lors de la présentation de sa carte à l'hôte(sse) de caisse. L'hôte(sse) ayant la possibilité de vérifier

l'identité du demandeur pour accepter le paiement. Le paiement par « Ma Carte Fidélité » TOQUENELLE ne nécessite pas la composition d'un quelconque code confidentiel. Dès que le consentement de l'utilisateur de la carte a été donné sous la forme définie ci-dessus, l'opération de paiement est réputée « autorisée » par l'utilisateur

Le montant des fonds stockés sur le compte de l'utilisateur de « Ma Carte Fidélité » TOQUENELLE, ainsi que les derniers chargements et les derniers paiements effectués peuvent être consultés à tout moment dans un établissement TOQUENELLE, sur présentation de la carte.

L'utilisateur de la carte « Ma Carte Fidélité » pourra obtenir le remboursement de la somme créditée non utilisée dans les cas suivants : chômage, mutation, déménagement, décès. En outre, en cas de perte ou de vol de « Ma carte Fidélité » TOQUENELLE, aucun remboursement ne saurait être fait sans justificatif d'identité. La délivrance d'une nouvelle carte avec affectation du crédit de la carte perdue est possible, sous réserve d'un justificatif d'identité et moyennant le paiement de la somme de 5€ TTC pour la réédition de la carte.

ARTICLE 3 - OBTENTION DES POINTS ET DES AVANTAGES

La carte de fidélité TOQUENELLE permet de cumuler des points lors de chaque achat dans les cafétérias TOQUENELLE, sur présentation de la carte ou par identification du Client en caisse, sur la base de 1 euro = 1 point. L'utilisation de bon d'achat fidélité ou d'un avoir ne permettent pas de cumuler des points.

En cas de réclamation sur le solde de points, le Client devra présenter le justificatif de ses achats par courrier à la société TOQUENELLE à l'adresse suivante : TOQUENELLE SASU – 3 Rue du Docteur Jean – 17100 SAINTES – France, ou par email à l'adresse contactsitetoquenelle@coop-atlantique.fr.

ARTICLE 4 - UTILISATION DES POINTS

Les points sont débités au déclenchement automatique d'un bon d'achat fidélité d'un montant de 5€ par tranche de 100 points cumulés sous la forme d'un coupon figurant sur le ticket de caisse. Ces bons d'achat fidélité ne peuvent être échangés ou fractionnables et ne sont ni compensables, ni remboursables en espèces. Ils sont valables pour une durée de deux mois à compter de leur émission.

Le bon d'achat fidélité est utilisable en une fois.

Lors d'un achat avec un bon d'achat fidélité, le montant du bon d'achat ne sera pas pris en compte dans le calcul de points.

Le solde de points fidélité reste actif de manière illimitée, sous réserve d'un achat tous les ans à compter de la date du dernier achat.

ARTICLE 5 - RETRAIT/PERTE/VOL

• Retrait de la carte

Tout manquement aux présentes Conditions Générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse des avantages offerts par le Programme, tout comportement préjudiciable aux intérêts de la société TOQUENELLE, toute falsification des informations transmises par un Client ou par un tiers agissant pour le compte d'un Client, entraînera de plein droit la

radiation dudit Client, l'annulation de ses points ou des avantages qu'il aurait obtenus, sans compensation d'aucune sorte et sans information préalable.

- **Perte ou vol**

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité TOQUENELLE, le Client pourra se présenter en magasin en demandant une nouvelle carte moyennant le règlement d'une somme de 5 €. En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité TOQUENELLE, la société TOQUENELLE sera déchargée de toute responsabilité, y compris sur l'utilisation frauduleuse des points et avantages par un tiers.

ARTICLE 6 - MODIFICATION/SUSPENSION/CLÔTURE DU PROGRAMME

La société TOQUENELLE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales et informera le Client de toute modification en l'invitant à consulter les conditions générales du Programme de fidélité directement dans une des cafétérias TOQUENELLE ou sur son site internet.

La société TOQUENELLE se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme au Programme à tout moment. L'annonce de la suspension ou de la clôture du Programme s'effectuera par la diffusion d'une information par le moyen le plus adéquat (courrier, email, SMS, affichage sur le site internet...). Si le Programme est arrêté ou suspendu, les Bons d'achat dont le délai n'a pas expiré, pourront être utilisés dans le délai de 2 mois à compter de leur date d'attribution.

Aucune modification ou suppression ne donnera droit à une indemnisation du Client.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

La société TOQUENELLE est exonérée de toute responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies et dysfonctionnements de la carte de fidélité TOQUENELLE, quelles que soient leurs causes. La société TOQUENELLE fera néanmoins ses meilleurs efforts pour conserver à chaque Client, en cas de dysfonctionnement, le bénéfice de son cumul de points et de ses avantages.

En cas de contestation du montant cumulé, seules les informations contenues dans la base de données de la société TOQUENELLE, feront foi.

ARTICLE 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations collectées auprès du Client lors de l'adhésion au programme de fidélité TOQUENELLE sont destinées à la société TOQUENELLE. Ces données sont obligatoires et indispensables à l'inscription du Client au Programme de fidélité. Elles sont nécessaires à la gestion de la relation commerciale entre tout Client du Programme de fidélité et la société TOQUENELLE.

Le Client donne son accord au traitement des données personnelles, dans l'étendue et les buts définis dans les présentes conditions générales, par les tiers (mandatés par la société TOQUENELLE). Les tiers mandatés par la société TOQUENELLE devront respecter les obligations légales sur la protection des données personnelles.

La société TOQUENELLE est responsable des données personnelles de ses clients conformément à la loi française de protection des données personnelles et à la Directive européenne 95/46/CE. TOQUENELLE s'engage à prendre toutes mesures pour assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Le Client s'engage à informer immédiatement la société TOQUENELLE de toute modification de ses données personnelles.. La société TOQUENELLE est exonérée de toute responsabilité pour les conséquences résultant d'absence de mise à jour des données personnelles par le Client.

Conformément à la Loi française Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès aux informations le concernant, d'un droit de les faire rectifier ou compléter si elles sont inexactes ou incomplètes, d'un droit de s'opposer à leur transmission à des tiers, d'un droit de s'opposer sans frais à ce qu'elles soient utilisées pour lui adresser des sollicitations commerciales et, plus généralement, d'un droit de s'opposer à toute forme de traitement tel que défini à l'alinéa 3 de l'article 2 de ladite loi. Pour cela, il suffit d'en faire la demande écrite à la société TOQUENELLE : 3 rue du Docteur Jean, 17100 SAINTES, France ou par email à l'adresse contactsitetoquenelle@coop-atlantique.fr.

ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les litiges nés de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation seront de la compétence exclusive des tribunaux de SAINTES (17100).